

SEANCE DU JEUDI 4 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt-sept avril deux mil dix-sept.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants : 14

Etaient présents 13 : MM. MARTIAL Claude, BERNARD Anne, PITON Alain, GALIDIE Lucette, GENDREAU-BIDAN Marie-Hélène, GERVAIS Alain, GUIGNARD Didier, HUTHER Lysliane, LEROUX Bruno, MAÏSTRE Raphaël, PELLETAN Karen, PEREIRA Maria, MENERET Olivier.

Absents excusés 2 : M. LABORDE Dominique qui a donné pouvoir à Mme PEREIRA Maria et Mme BROSSARD Valérie

Secrétaire de séance : Mme Anne BERNARD a été élue à l'unanimité.

I. COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX

a) Réseau d'eau potable

- Les travaux, chemin des joncs, chez Chaudet et avenue de la libération devraient être terminés début juin. La réception du chantier est prévue pour le 10 juin.
- Les travaux chez Drouet, chez Bélis et la Coudre se déroulent bien. Cette zone doit être finie fin juin.

b) Garderie

Local ACM. Projet de construction d'un local d'environ 21m² pour entreposer des jeux, des vélos, etc. Monsieur le Maire remercie Olivier Meneret d'avoir abattu l'arbre et dégagé la souche.

Le maçon a enlevé la souche.

Les parents d'élèves vont monter le local pendant les grandes vacances (la mairie a coulé la dalle et paie les matériaux).

c) Ecole

Cage d'escalier

L'entreprise Charassier a cassé tous les carreaux en verre et le menuisier a commandé les nouvelles huisseries, qui seront posées la deuxième quinzaine de juillet.

d) Enrobé sur les routes.

Environ 5 tonnes ont été étendues sur Saint-Germain de Lusignan, avec l'aide du salarié de Saint- Martial. (en retour, nos salariés l'ont aidé sur sa commune).

e) Chemin de Pons (du camp d'aviation à la route de Réaux)

Il est très utilisé et en calcaire. De ce fait nous devons l'entretenir régulièrement.

Proposition : Rechargement en calcaire + arasement. Pour la première année, 900 mètres seulement (sur 2700 mètres). Coût : 18 954€ HT (22 744,880€ TTC). Les autres sections seront faites les années suivantes.

Le conseil donne son accord.

f) Travaux de voirie

- 1) Des devis ont été demandés pour les chemins dont la réfection a déjà été acceptée par le conseil (La Blanche, les Pierrières, Chez Daufour, CFA, Route de Clion, chez Saboureau, La Chenierie.)
Coût : 33 318€ TTC.
- 2) Remarque au sujet de la voie piétonne /cycliste.
Il faudrait peut-être matérialiser la piste au sol pour que les riverains la voient mieux.

g) Cabine téléphonique

Orange enlève toutes les cabines téléphoniques en 2017.

A Saint-Germain, il a été demandé de la débrancher, mais de laisser l'armature. Le projet est d'en faire une « boîte à livres ». Orange a enlevé son matériel et l'électricité est isolée

III. TRAVAUX PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Messieurs Mansouri et Leroux ont étudié les dossiers, notamment sur les critères techniques.

Sur proposition du Maire, le conseil retient donc à l'unanimité l'entreprise dont le devis s'élève à 41 535,73 euros pour réaliser les travaux de pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

A ajouter :

- Convention du CRER : 3900 euros.
- Raccordement Enedis : 6159 euros.

La Région apporte une aide de 21 600 euros.

L'investissement de la commune est donc d'environ 30 000 euros.

On peut escompter environ 2000 euros de bénéfices par an, et une économie sur les factures d'environ 1188 euros.

Le conseil donne son accord.

IV. ACHAT DE MATÉRIEL

a) Photocopieurs

Il faut changer les photocopieurs de la mairie et de l'école.

3 entreprises ont fait des propositions.

La question se pose également de savoir si on achète un module « finisseur », ce qui permettrait d'imprimer le bulletin municipal à la mairie, en couleur, pour le même prix que le prix actuel d'un bulletin en noir et blanc chez notre imprimeur.

Le conseil se prononce pour acheter le module finisseur.

La proposition au prix de 7253,60 euros pour les deux photocopieurs et le finisseur, est retenue.

Coût copie comprenant l'encre et la maintenance : 0,0055 euros pour les copies noir et blanc, et 0,05 euros pour les copies couleur.

Il a été négocié que le coût sera le même pour une impression ou copie A4 ou A3.

b) Installation du fourneau salle polyvalente.

Elle se fera en juillet. Nous aurons la nouvelle gamme pour le même prix.

V. PERSONNEL COMMUNAL

Création poste d'adjoint administratif

Le conseil donne son accord et en conséquence décide, à l'unanimité ; de créer au 01/08/2017 : un poste d'adjoint administratif à temps non complet 18h/semaine.

VI. COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

a) PEDT

Le Comité de pilotage pour le renouvellement du PEDT (projet éducatif territorial) s'est réuni pour rendre le dossier avant le 5 mai.

b) Information sur la retenue des impôts à la source

A compter du 01/01/2018, l'impôt sur les revenus sera prélevé sur les salaires des agents communaux.

Un fichier dématérialisé sera intégré directement dans le logiciel comptable, ne permettant aucune modification de la part du secrétariat.

c) Assemblée générale de l'association « l'entraide caritative cantonale » (banque alimentaire)

Elle comporte 112 bénéficiaires. 40 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées.

A Saint-Germain, il y a 8 bénéficiaires pour 22 parts.

La collecte des dons alimentaires a lieu au mois de novembre.

d) Inauguration

Le comité des fêtes a inauguré le nouveau local mis à sa disposition par la mairie, après l'avoir nettoyé, isolé et repeint.

Ce local va lui permettre d'investir dans du matériel (tables, bancs, planchas, tivoli, etc.) et de le stocker dans un même lieu, proche de la mairie.

VII. QUESTIONS DIVERSES

a) Bornes à verre

Les bornes à verre vont être remplacées par la CDCHS.

b) Elections

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'une pièce d'identité doit maintenant être systématiquement demandée.

Il propose pour les prochaines élections d'augmenter la durée des tours de permanence, ceci afin de réduire leur nombre à 3. Mme Galidie suggère de les maintenir à 4 afin de pouvoir continuer à faire participer les habitants.

Le conseil maintient donc les 4 permanences de 2h ½.

c) Cérémonie du 8 mai

Le rassemblement devant la salle Jean Moulin aura lieu à 9h15 pour un début de cérémonie à 9h30 au monument aux morts.

Fin de la réunion à minuit.